

Augmentation du SMIC au 1er juin 2026 de +2,41% soit 12,31 €/heure

Le SMIC a été revalorisé au 1er juin 2026 à 2,41% en application du mécanisme légal de revalorisation automatique, déclenché par une inflation soutenue depuis la dernière augmentation intervenue en janvier dernier. Ce sera la seconde revalorisation de l'année après celle de 1,18% au 1er janvier 2026. Le gouvernement n'a pas décidé de coup de pouce supplémentaire.

Ainsi, le SMIC horaire brut passe de 12,02 € à 12,31 € et le SMIC mensuel brut s'établit à 1 867,02 € (contre 1 823,03 € depuis le 1er janvier 2026), soit une hausse de 43,99 € brut par mois.

A titre indicatif, les montants mensuels :

Sur la base de 35 heures/semaine

- 1 867,02 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 35 h x 52/12
- 1 867,06 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 151,67 heures

Sur la base de 39 heures/semaine, avec majoration de 25 % pour heures supplémentaires

- 2 133,73 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 35 h x 52/12
- 2 133,72 € pour les entreprises établissant la paye sur la base de 151,67 heures

SMIC et réduction générale dégressive unique de cotisations sociales (anciennement allègement Fillon)

Le ministre des Comptes publics a confirmé que pour ne pas augmenter le déficit du budget de l'Etat, le montant consacré aux allègements généraux n'augmenterait pas. Autrement dit, le SMIC pris en compte dans le calcul de la réduction restera le SMIC en vigueur au 1er janvier 2026 (soit 12,02 €).